



Frédéric PETIT
Député des français
établis en Allemagne
et Europe centrale

Communiqué de presse
La vérité sur l'Agence d'Education Française à l'Étranger (AEFE) :
Doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire d'ici 2025

Paris, le 4 mai 2018

Le gouvernement est accusé d'amputer la subvention à l'AEFE, et de ne pas entendre les parents des lycées français à l'Étranger. Je m'oppose fermement à ce raisonnement simpliste et erroné propagé dans les médias. Certains responsables politiques n'hésitent pas à créer une polémique absurde qui inquiète les Français sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Député des Français à l'étranger, et rapporteur permanent de l'AEFE auprès de la commission des affaires étrangères, je me rends systématiquement dans les lycées français de l'étranger. J'échange avec les équipes de direction, les représentants des enseignants et de parents d'élèves, j'analyse les faits et audite les responsables de l'Agence.

Ce communiqué de presse a pour objectif de rétablir la vérité sur l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) :

Sur l'effort budgétaire tout d'abord : le décret de Juillet 2017 a bien retiré 33 Millions d'euros à l'AEFE. Cependant, cet effort budgétaire a été ponctuel, il n'a eu qu'un effet de trésorerie et n'a aucun impact sur les effectifs de l'agence.

En 2018, la subvention de l'état à l'AEFE a été augmentée de 2,3 Millions d'Euros par rapport au budget initial de 2017. Celui-ci sera sanctuarisé en 2019, alors que cette subvention était en baisse constante depuis plus de dix ans.

Les suppressions de poste de résidents annoncées par l'AEFE, et l'augmentation de la remontée sur écolages, ne sont pas en lien avec ce décret de juillet 2017.

Sur la taille et la responsabilité de l'AEFE ensuite. Il est faux d'affirmer que l'AEFE gère 494 établissements dans le monde. Seuls 74 établissements et 23% des élèves sont en gestion administrative et comptable directe !

494 établissements sont certes homologués par l'Education Nationale, et intégrés dans le réseau de l'AEFE, ce qui signifie que l'enseignement conduit et les enseignants recrutés présentent bien les garanties d'excellence de notre système, et qu'on peut passer d'un établissement à l'autre, y compris venant de France ou y rentrant.

Mais 264 sont des établissements partenaires associatifs ou privés, de droit généralement local : aucune intervention ni responsabilités de l'AEFE dans la gestion.

156 ont passé convention : de droit local également, l'AEFE finance un ou plusieurs cadres de direction et une partie des postes enseignants.

L'ambition du gouvernement et de la majorité est sans équivoque de protéger, soutenir et développer un réseau d'éducation d'excellence unique au monde, indispensable outil diplomatique d'émancipation, de paix, et de développement. Et notre objectif, annoncé par Emmanuel Macron, est de doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire d'ici 2025.

Il est par contre maintenant urgent de repenser sereinement le système tout entier. C'est la seule voie pour assurer l'avenir du réseau.

Contact presse et interviews :

Claire Staudenmayer, Tel : + 49 175 66 48 589, cstaudenmayer@fredericpetit.eu

Prise de position détaillée: <http://frederic-petit.eu/index.php/mars-2018-une-vision-pour-lenseignement-francais-a-letranger/>